

PROCÈS-VERBAL D'UNE séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le mardi 19 avril 2022, à 19H30, au lieu ordinaire des séances, à la salle du Conseil, 1525, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

Présences

Yves Bédard, maire
Daniel Arteau, conseiller
Jean Leclerc, conseiller
Diane Pinet, conseillère

Absence(s)

Stéphane Martin, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assiste également à la séance Isabelle Lapointe, trésorière.

OUVERTURE

Monsieur le maire Yves Bédard, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance ordinaire à 19H30.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur Yves Bédard, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

Ouverture

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour

3. Adoption de procès-verbaux

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2022

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mars 2022

4. Correspondance

5. Trésorerie

5.1 Rapport financier mensuel au 31 mars 2022

5.2 Approbation des bordereaux de dépenses et salaires / mars 2022

5.3 Présentation des comptes à payer / mars 2022

6. Dépôt de documents

6.1 Rapport sommaire des demandes de permis de construction

6.2 Dépôt du procès-verbal du CCU du 06 avril 2022

7. Avis de motion et présentation des projets

7.1 Présentation de projet et de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 314-14 afin de prévoir des modalités applicables aux capteurs solaires et de préciser certaines définitions ainsi que les normes relatives aux abris d'auto

8. Règlements

9. Résolutions

9.1 Nomination des membres au sein du Comité consultatif d'environnement (CCE) pour tous les sièges

9.2 Désignation de la chargée de projet / Politique familiale

9.3 Éradication des intérêts courus / Dossier contribuable

9.4 Volet 1 du Programme d'aide financière à la mise aux normes des barrages municipaux (PAFMAN)

9.5 Achat de panneaux de signalisation

9.6 Octroi de contrat / Construction de la structure du garage municipal



- 9.7 Octroi de contrat pour la surveillance de travaux / Chantier réfection de la chaussée sur le chemin du Tour-du-Lac Sud
- 9.8 Octroi de contrat pour la surveillance de travaux / Matériaux réfection de la chaussée sur le chemin du Tour-du-Lac Sud
- 9.9 Octroi de contrat à la firme Cima+ pour la préparation de plans et devis / Terrain de tennis et pickleball
- 9.10 Conception des plans pour la conversion de la chapelle / Projet atelier communautaire artistique et mise en place du bloc sanitaire
- 9.11 Autorisation de dépense pour intervention sur la voie publique
- 9.12 Autorisation de signature de chèques ou d'effets bancaires
- 9.13 Remboursement de loisirs
- 9.14 Dépense additionnelle / Ordinateur neuf inspecteur
- 9.15 Versement de la subvention 2022 / Société de la Piste Jacques-Cartier Portneuf
- 9.16 Demandes de permis / Règlements relatifs au PIIA

AJOUT 9.17 Dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme d'infrastructure municipales pour les aînés (PRIMA)

AJOUT 9.18 Ressources humaines / Nomination de M. Vincent Rolland à titre de directeur général et greffier

10. Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles

11. Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour

12. Deuxième période de questions

13. Clôture de la séance

14. Levée de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil, tel que présenté.

Résolution 22-04-097

2. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour

Aucune question.

3. Adoption de procès-verbaux

Voir annexe A pour les procès-verbaux

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2022

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2022 a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, il est dispensé d'en faire la lecture suivant la *Loi sur les cités et villes* ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

D'ADOPTER le procès-verbal de la présente séance ordinaire du 21 mars 2022.

Résolution 22-04-098

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mars 2022

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mars 2022 a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, il est dispensé d'en faire la lecture suivant la *Loi sur les cités et villes* ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mars 2022.

Résolution 22-04-099

4. Correspondance

Voir annexe B pour les documents de la correspondance

Voici le tableau de la correspondance aux élus pour la période se terminant le 18 février 2022. Les documents s’y référant ont été remis aux membres du conseil au moins 24 heures avant la rencontre.

Le 15 avril 2022

Correspondance aux élus

Période visée : du 19 mars 2022 au 15 avril 2022

Présentée à la séance ordinaire du 19 avril 2022

No	Date	Expéditeur	Sujet de la correspondance	PJ	env cl
1	28 mars	MAMH	Tenue des séances du conseil en présentiel	1	
2	01 avril	Famille Québec	Programme de soutien aux politiques familiales – Octroi 10 500\$	2	
3	01 avril	MELCC	Avis de non-recevabilité – Arrachage myriophylle	3	
4	01 avril	Ruth Lapointe	Demande introductive d’instance 200-17-033399-221	(4)	Sur place
5	06 avril	Bell Canada	Demande introductive d’instance 200-22-091712-224	(5)	Sur place
6	07 avril	Arpenteur Génois	Réception des plans d’implantation du secteur des Hêtres	6	
7	13 avril	Bureau député de Portneuf	Lancement PRACIM / Amélioration des infrastructures municipales	7	
8	14 avril	Bureau député de Portneuf	Lancement PRIMA / Infrastructures municipales pour les aînés	8	

5. Trésorerie

Voir annexe C pour les documents de trésorerie

5.1 Rapport financier mensuel au 31 mars 2022

La trésorière fait la lecture du rapport financier

Note : une copie a été envoyée par courriel plus de 24 heures à l’avance.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l’unanimité des membres présents, incluant le maire

QUE ledit rapport financier au 31 mars 2022 soit adopté tel que lu.

Résolution 22-04-100

5.2 Approbation des bordereaux de dépenses et salaires / mars 2022

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie des bordereaux de dépenses et salaires pour le mois de mars 2022, la trésorière est dispensée d’en faire une lecture intégrale.

Les bordereaux de dépenses et salaires pour la période de mars 2022 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant **131 910.95 \$** sont annexés au présent procès-verbal.

BORDEREAU DE DÉPENSES ET SALAIRES / MARS 2022		
	DÉPENSES	108 780.46 \$
	SALAIRES	23 130.49 \$



EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire.
Résolution 22-04-101

**5.3 Présentation des « Liste des déboursés au 31 mars 2022 »
(voir annexe C)**

Note : une copie a été envoyée par courriel plus de 24 heures à l'avance.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire.
Résolution 22-04-102

QUE le bordereau des dépenses pour le mois de mars 2022 soit approuvé tel qu'il a été présenté et que la trésorière, Isabelle Lapointe, procède au paiement des dépenses y figurant pour un total de **84 426.84 \$**.

Certificat de crédits

Je, soussignée *Isabelle Lapointe*, trésorière certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce 20 avril 2022.

Signature : _____

6. Dépôt de documents

6.1 Rapport sommaire des demandes de permis en urbanisme

Mois de mars 2022, 19 permis, représentant une valeur de	1 479 870 \$
Mois de mars 2021, 15 permis, représentant une valeur de	708 500 \$
Cumulatif pour la période de janvier à mars 2022	1 494 342 \$
Cumulatif de l'année 2021	9 528 615 \$

6.2 Dépôt du procès-verbal du CCU du 06 avril 2022

Voir Annexe D

7. Avis de motion et présentation des projets

7.1 Présentation de projet et de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 314-14 afin de prévoir des modalités applicables aux capteurs solaires et de préciser certaines définitions ainsi que les normes relatives aux abris d'auto

Avis de motion est par les présentes donné par moi, Daniel Arteau, conseiller, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance sera soumis pour adoption, un règlement modifiant les modalités applicables aux capteurs solaires et de préciser certaines définitions ainsi que les normes relatives aux abris d'auto, tel que décrit au règlement 398-22.

Le projet de ce règlement est disponible et fait l'objet d'un dépôt, séance tenante, tel que spécifié à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

Un projet de ce règlement est déposé par ce dernier.
Adoptée à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

8. Règlements

9. Résolutions

9.1 NOMINATION DES MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'ENVIRONNEMENT (CCE) POUR TOUS LES SIÈGES

IL EST PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller

LE VOTE EST DEMANDÉ PAR LE CONSEILLER

	<i>pour</i>	<i>contre</i>
Monsieur Yves Bédard, maire	X	
Monsieur Daniel Arteau, conseiller	X	
Monsieur Jean Leclerc, conseiller	X	
Madame Diane Pinet, conseillère	X	
Monsieur Stéphane Martin, conseiller	Absent	

ET RÉSOLU à L'UNANIMITÉ des membres présents, incluant le maire
Par la résolution **22-04-103**

QUE le conseil municipal nomme à titre de membres du *Comité consultatif d'Environnement (CCE)* les personnes suivantes :

Siège no 1 : Jocelyn Houle, membre
Siège no 2 : Denys Tremblay, membre
Siège no 3 : Marie-Josée Bergeron, membre
Siège no 4 : Michel Daneau, membre

ET QUE le conseiller Stéphane Martin soit désigné à titre d' élu à occuper le siège no 5.

9.2 DÉSIGNATION DE LA CHARGÉE DE PROJET / POLITIQUE FAMILIALE

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le *Programme de soutien aux politiques familiales municipales* qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent a présenté une demande d'appui financier pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du *Programme de soutien aux politiques familiales municipales*;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent a reçu une réponse favorable du ministre de la Famille en date du 28 mars 2022 et qu'une aide financière de 10 500 \$ sera accordée dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Par la résolution **22-04-104**

QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent désigne Mme Marie Tremblay comme chargée de projet pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du *Programme de soutien aux politiques familiales municipales*;

ET QUE Stéphane Martin, conseiller, demeure l' élu responsable des questions familiales.



9.3 ÉRADICATION DES INTÉRÊTS COURUS / DOSSIER CONTRIBUABLE

CONSIDÉRANT qu'une demande de crédit pour des frais d'intérêts payés sur les taxes foncières 2021 du matricule 1092-96-2919 a été déposée;

CONSIDÉRANT que le compte de taxes n'a pas été envoyé à la bonne adresse de correspondance en début d'année;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Par la résolution **22-04-105**

DE créditer au compte les frais d'intérêts relatifs au dossier matricule 1092-96-2919 au montant de 73.09 dollars.

9.4 VOLET 1 DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA MISE AUX NORMES DES BARRAGES MUNICIPAUX (PAFMAN)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lac-Sergent a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PAFMAN;

CONSIDÉRANT QUE l'ouvrage de propriété municipale visé (*barrage du Lac-Sergent, numéro X2020989*) est classé dans la catégorie des barrages à forte contenance dans le Répertoire des barrages du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

CONSIDÉRANT QUE le Ministère a approuvé l'exposé des correctifs de la Municipalité en vertu de l'article 17 de la Loi sur la sécurité des barrages;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière au MELCC dans le cadre du volet 1 du PAFMAN, visant l'étude de l'évaluation de la sécurité du barrage de la Municipalité et exposant les travaux correctifs qui en découlent;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Par la résolution **22-04-106**

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent autorise le paiement des droits exigibles d'une somme de 1 434 \$ au MELCC pour le traitement de l'approbation de l'exposé des correctifs résultant de l'évaluation de la sécurité du barrage X2020989;

QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PAFMAN;

ET QUE monsieur Vincent Rolland (directeur général), soit autorisé à signer tous les documents requis pour la demande d'aide financière relatifs à l'étude de l'évaluation de la sécurité du barrage visé par la présente résolution et exposant les travaux correctifs qui en découlent, dans le cadre du volet 1 du PAFMAN.

9.5 ACHAT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION

ATTENDU que la Ville de Lac-Sergent a reçu la soumission 48790 en date du 11 avril 2022 pour l'acquisition de panneaux variés;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Par la résolution **22-04-107**



QUE la Ville de Lac-Sergent autorise l'achat de panneaux à la firme Signalisation Lévis au coût de 2 825.65 \$ plus les taxes applicables, transport non-inclus;

ET QUE cette dépense soit imputée au budget d'exploitation.

9.6 OCTROI DE CONTRAT / CONSTRUCTION DE LA STRUCTURE DU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que la Ville de Lac-Sergent a reçu la version finale des plans de construction du garage municipal;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lac-Sergent souhaite procéder au début des travaux;

CONSIDÉRANT que l'inspecteur municipal a reçu deux soumissions conformes;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Par la résolution **22-04-108**

QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent octroie le contrat de construction de la structure du garage municipal à la firme *Structurex* pour la somme de 38 700 dollars plus les taxes applicables, suivant la soumission 5233-A-2022 en date du 21 mars 2022;

ET QUE cette dépense soit imputée au budget d'exploitation

9.7 OCTROI DE CONTRAT POUR LA SURVEILLANCE DE TRAVAUX / CHANTIER RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE SUR LE CHEMIN DU TOUR-DU-LAC SUD

CONSIDÉRANT que la Ville de Lac-Sergent a sollicité des soumissions via le *Système électronique d'appel d'offres (SEAO)* pour un contrat de Réfection de la chaussée du chemin du Tour-du-Lac Sud pour lequel l'affichage a été fait le 30 mars 2022 et que la Ville annoncera le 02 mai quelle entreprise est le plus bas soumissionnaire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lac-Sergent doit retenir les services de deux professionnels pour la surveillance des travaux;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Par la résolution **22-04-109**

D'OCTROYER à Marc Plamondon de l'entreprise **Cima+** un contrat de surveillance de chantier, selon le taux horaire de 150 \$ (temps travaillé, temps facturé), 0,50 \$/km, représentant une estimation de 31 heures, pour la somme de 4 650 \$ plus les taxes applicables;

ET QUE cette dépense soit imputée au budget d'exploitation.

Les soumissions ainsi que la présente résolution tiennent lieu de contrat.

9.8 OCTROI DE CONTRAT POUR LA SURVEILLANCE DE TRAVAUX / MATÉRIAUX RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE SUR LE CHEMIN DU TOUR-DU-LAC SUD

CONSIDÉRANT que la Ville de Lac-Sergent a sollicité des soumissions via le *Système électronique d'appel d'offres (SEAO)* pour un contrat de Réfection de la chaussée du chemin du Tour-du-Lac Sud pour lequel l'affichage a été fait le 30 mars 2022 et que la Ville annoncera le 02 mai quelle entreprise est le plus bas soumissionnaire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lac-Sergent doit retenir les services de deux professionnels pour la surveillance des matériaux;



EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire
Par la résolution **22-04-110**

D'OCTROYER à l'entreprise **Laboratoire d'expertise Québec** un contrat de surveillance de matériaux, selon l'estimation budgétaire du 06 avril 2022 et représentant des honoraires de 4 095 \$ plus les taxes applicables. Il est toutefois spécifié que les frais réellement encourus seront facturés selon le taux horaire suivant :

Ingénieur chargé de projets :	115 \$/h
Ingénieur junior :	100 \$/h
Technicien de chantier :	90 \$/h
Secrétariat :	60 \$/h
Kilométrage (majorable de 5%) :	0,60 \$/km

ET QUE cette dépense soit imputée au budget d'exploitation.

Les soumissions ainsi que la présente résolution tiennent lieu de contrat.

9.9 OCTROI DE CONTRAT À LA FIRME CIMA+ POUR LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS / TERRAIN DE TENNIS ET PICKLEBALL

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel de soumission (gré à gré) pour la préparation de plans et devis pour la réalisation d'un terrain de tennis et pickleball;

ATTENDU QUE la firme CIMA+ nous a fait parvenir la soumission no QP22081 pour la conception des plans et devis incluant dans les parties civile et électricité : les visites des lieux, les réunions de démarrage, plans, devis et estimations des coûts au montant de 12 700 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire
Par la résolution **22-04-111**

QUE le conseil municipal confie à la firme CIMA+ le mandat de procéder à la réalisation des plans et devis tels que décrit à la soumission QP22081 pour un montant 12 700 \$, plus les taxes applicables.

ET QUE cette dépense soit imputée au budget Fonds de Parcs et terrain de jeux

Les soumissions ainsi que la présente résolution tiennent lieu de contrat.

9.10 CONCEPTION DES PLANS POUR LA CONVERSION DE LA CHAPELLE / PROJET ATELIER COMMUNAUTAIRE ARTISTIQUE ET MISE EN PLACE DU BLOC SANITAIRE

CONSIDÉRANT que la Ville de Lac-Sergent s'est vu octroyé le 09 mars 2022 une aide financière de 116 578 \$ par le ministère de la Culture et des Communications, et le Conseil du patrimoine religieux du Québec, dans le cadre du Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux;

CONSIDÉRANT que la firme *Architecte A. Paquet* a soumis une offre de service pour la conception des plans dans le cadre du projet atelier communautaire artistique et mise en place du bloc sanitaire;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire
Par la résolution **22-04-112**

QUE le conseil municipal octroie le contrat de conception des plans, incluant un plan 3D intérieur, à la firme *Architecte A. Paquet* pour la somme de 1 710 dollars plus les taxes applicables;

ET QUE cette dépense soit imputée aux surplus non affectés.

9.11 AUTORISATION DE DÉPENSE POUR INTERVENTION SUR LA VOIE PUBLIQUE

ATTENDU l'augmentation subite du taux de ruissellement dans les fossés du chemin Tour-du-Lac Nord, entre la route 367 et la route du Domaine;

ATTENDU que des travaux d'intervention dans les fossés sont nécessaires pour éviter des dommages sur la voie publique;

ATTENDU que pour procéder à ces travaux, du matériel et de l'équipement de voirie sont requis;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Par la résolution **22-04-113**

QUE la Ville de Lac-Sergent autorise la dépense d'un montant de 1 944 dollars plus les taxes applicables à l'entreprise *MCB Construction* pour l'achat de matériel et la location d'équipements de voirie;

ET QUE cette dépense soit imputée au budget d'exploitation.

9.12 AUTORISATION DE SIGNATURE DE CHÈQUES OU D'EFFETS BANCAIRES

IL EST PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Par la résolution **22-04-114**

QUE le conseil autorise monsieur Yves Bédard, maire ou en son absence, madame Diane Pinet, conseillère, et madame Isabelle Lapointe, trésorière, ou en son absence, monsieur Vincent Rolland, directeur général et greffier, à signer les chèques, billets ou autres effets pour les comptes des opérations courantes, et de salaires.

ET QUE cette résolution abroge la résolution 19-10-239 adoptée relativement aux autorisations précédentes.

9.13 REMBOURSEMENT DE LOISIRS

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-Sergent autorise un remboursement pour des cours et/ou activités non dispensés sur le territoire de la Ville ;

ATTENDU QUE les demandes respectent les conditions contenues dans notre *Politique*, notamment les suivantes :

- Le cours et/ou activité doit être offert par une autre municipalité ;
- Les demandes de remboursement doivent être effectuées dans la même année que l'inscription au cours et/ou à l'activité ;

ATTENDU QUE la différence du coût d'inscription entre un résident de Lac-Sergent et un de la Ville de Saint-Raymond, Pont-Rouge et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, pour une activité inscrite aux loisirs de St-Raymond, de Pont-Rouge ou de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Par la résolution **22-04-115**

QU'un remboursement soit fait à des citoyens de Lac-Sergent, tels que :

Citoyen 1, gymnastique	remboursement de	47.50 \$
Citoyen 2, soccer	remboursement de	66.66 \$



ET QUE cette dépense soit imputée au budget d'exploitation.

9.14 DÉPENSE ADDITIONNELLE / ORDINATEUR NEUF INSPECTEUR

ATTENDU l'octroi du contrat de changement d'ordinateur de l'inspecteur à la firme *Topologic* tel qu'indiqué dans la résolution 22-03-089;

ATTENDU que l'installation a nécessité une heure de main d'œuvre supplémentaire en comparaison au devis soumis;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Par la résolution **22-04-116**

QUE le conseil autorise le paiement d'une heure supplémentaire au taux de 85 dollars plus taxes applicables pour l'installation de l'ordinateur de l'inspecteur;

ET QUE cette dépense soit imputée au budget d'exploitation.

9.15 VERSEMENT DE LA SUBVENTION 2022 / SOCIÉTÉ DE LA PISTE JACQUES-CARTIER PORTNEUF

IL EST PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Par la résolution **22-04-117**

QUE la Ville de Lac-Sergent consente une subvention au montant de 2 094 dollars pour l'année 2022 à la Société de la Piste Jacques-Cartier Portneuf inc;

ET QUE cette dépense soit imputée au budget d'exploitation.

9.16 DEMANDES DE PERMIS / RÈGLEMENTS RELATIFS AU PIIA

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du Conseil municipal d'accorder ces permis :

- au propriétaire du **64, chemin de la Montagne** ayant soumis au CCU des plans pour une construction d'un bâtiment secondaire (cabanon), demande 2022-027;
- au propriétaire du **64, chemin de la Montagne** ayant soumis au CCU des plans pour un aménagement de clôture, demande 2022-028;
- au propriétaire du **73, chemin de la Montagne** ayant soumis au CCU des plans pour une construction d'un bâtiment secondaire (garage), demande 2022-029;
- au propriétaire du **73, chemin de la Montagne** ayant soumis au CCU des plans pour une construction d'un bâtiment secondaire (cabanon), demande 2022-030;
- au propriétaire du **90, chemin de la Montagne** ayant soumis au CCU des plans pour un agrandissement du bâtiment principal, demande 2022-032;
- au propriétaire du **941, chemin des Hêtres** ayant soumis au CCU des plans pour une construction d'un bâtiment secondaire (cabanon), demande 2022-033;
- au propriétaire du **1616, chemin de la Colonie** ayant soumis au CCU des plans pour une rénovation du bâtiment principal, demande 2022-039;
- au propriétaire du **1616, chemin de la Colonie** ayant soumis au CCU des plans pour une construction d'un bâtiment secondaire (cabanon), demande 2022-035;

- au propriétaire du **1724, chemin Tour-du-Lac Nord** ayant soumis au CCU des plans pour une construction d'un bâtiment secondaire (garage), demande 2022-024;
- au propriétaire du **1724, chemin Tour-du-Lac Nord** ayant soumis au CCU des plans pour une construction d'un bâtiment secondaire (cabanon), demande 2022-025;
- au propriétaire du **1790, chemin Tour-du-Lac Nord** ayant soumis au CCU des plans pour une construction d'un bâtiment secondaire (cabanon), demande 2022-038;
- au propriétaire du **1805, chemin Tour-du-Lac Nord** ayant soumis au CCU des plans pour un agrandissement de galerie, demande 2022-036;
- au propriétaire du **1875, chemin Tour-du-Lac Nord** ayant soumis au CCU des plans pour une démolition des bâtiments secondaires, demande 2022-034;
- au propriétaire du **1875, chemin Tour-du-Lac Nord** ayant soumis au CCU des plans pour une construction d'un bâtiment secondaire (garage), demande 2022-034;
- au propriétaire du **2312, chemin des Sous-Bois** ayant soumis au CCU des plans pour une construction d'un bâtiment secondaire (garage), demande 2022-037;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres présents, incluant le maire

Par la résolution **22-04-118**

PUISQUE ces projets répondent à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Conseil municipal entérine les demandes de permis (demandes initiales) assujetties au règlement sur les PIIA No. 315-14 telles que présentées.

AJOUT

9.17 DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE MUNICIPALES POUR LES AÎNÉS (PRIMA)

CONSIDÉRANT que la Ville s'est engagée dans la démarche MADA, par le biais du Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés, Volet 1 du gouvernement du Québec, à la suite de l'adoption de la résolution 19-08-208;

CONSIDÉRANT l'importance pour le conseil municipal d'assurer aux aînés, un milieu de vie de qualité;

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) lance un appel de projets afin d'offrir un soutien financier aux municipalités qui souhaitent développer des infrastructures destinées aux aînés;

CONSIDÉRANT que le programme d'infrastructure municipales pour les aînés (PRIMA) vise à soutenir les communautés dans leur adaptation au vieillissement de la population en accordant des aides financières pouvant aller jusqu'à un montant de 100 000\$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres présents, incluant le maire

Par la résolution **22-04-119**

QUE le Conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au programme PRIMA d'ici le 15 juin 2022.

AJOUT

9.18 RESSOURCES HUMAINES / NOMINATION DE M. VINCENT ROLLAND À TITRE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER

ATTENDU que le poste de directeur général et greffier est vacant depuis la semaine du 23 août 2021;



ATTENDU que monsieur Vincent Rolland en assume l'intérim depuis cette date;

ATTENDU que la performance de celui-ci répond aux attentes du conseil et détient les qualifications requises;

ATTENDU que le conseil désire procéder à la nomination permanente de ce poste;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire
par la résolution **22-04-120**

QUE le Conseil de la municipalité de Lac-Sergent procède à la nomination de monsieur Vincent Rolland à titre de directeur général et greffier.

10. Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles

11. Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour

12. Deuxième période de questions
Aucune question.

13. Clôture de la séance
L'ordre du jour étant épuisé, le maire remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

14. Levée de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire,
Par la résolution **22-04-121**

QUE la séance soit levée à 20H03.

YVES BÉDARD
MAIRE

VINCENT ROLLAND
Directeur général et greffier